

# Plan d'action gouvernemental 2026-2029 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs



## MAINTENIR L'ÉLAN ET ACCROÎTRE L'IMPACT

Le 3 décembre 2020, la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs (CSESM) déposait son rapport comprenant 58 recommandations à l'intention du gouvernement du Québec. Le 3 décembre 2021, le ministère de la Sécurité intérieure dévoilait le Plan d'action gouvernemental 2021-2026 en réponse aux recommandations de la CSESM.

Ayant pris fin le 31 mars 2026, ce plan d'action a marqué le point de départ d'une action structurée qui a généré des résultats significatifs depuis les dernières années. Or, le fléau de l'exploitation sexuelle demeure une réalité persistante au Québec et il est impératif de poursuivre et consolider les efforts pour lutter contre ce problème majeur de société.

Résultat de consultations auprès des milieux concernés et de la collaboration de nombreux partenaires gouvernementaux, le Plan d'action gouvernemental 2026-2029 est le produit de cette volonté renouvelée.

Soutenu par une enveloppe budgétaire de 90,6 M\$ sur trois ans, ce plan d'action comporte 36 mesures, dont 5 sont spécifiques aux Premières Nations et aux Inuit. Il vise d'abord le maintien des acquis découlant du précédent plan d'action, notamment par la reconduction de l'ensemble des mesures concernant un service direct auprès des personnes victimes, ainsi que l'optimisation du fonctionnement de certaines mesures en fonction des besoins actuels. Il permet également d'offrir des éléments de réponse à l'ensemble des recommandations formulées par la CSESM.

# Mesures phares du PACSESM 2026-2029

## Sensibilisation et prévention

### Objectif : Favoriser la prise de conscience de tous les acteurs concernés

- Réaliser des campagnes annuelles de communication abordant différents aspects de l'exploitation sexuelle;
- Mener des activités de sensibilisation sur l'exploitation sexuelle et la traite des personnes aux points d'entrée et de sortie du territoire québécois;
- Poursuivre les efforts de sensibilisation et d'accompagnement de l'industrie touristique.

## Répression

### Objectif : Envoyer un message clair aux personnes contrevenantes

- Renouveler le mandat de l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme et optimiser son fonctionnement;
- Reconduire le mandat de l'Équipe intégrée de lutte contre la production et la distribution de pornographie juvénile et optimiser son fonctionnement;
- Reconduire les ressources humaines et financières du Directeur des poursuites criminelles et pénales consacrées à la lutte contre l'exploitation sexuelle.

## Volet autochtone

### Objectif : Accorder une attention particulière aux besoins et aux réalités propres aux Premières Nations et Inuit

- Mettre en œuvre, de manière concertée, des actions permettant de créer un filet de sécurité culturellement adapté aux besoins et aux réalités des femmes inuit à leur arrivée à Montréal;
- Soutenir des initiatives de guérison culturellement pertinentes pour les filles et les femmes autochtones victimes d'exploitation sexuelle;
- Adapter les outils de prévention existants en matière d'exploitation sexuelle des mineurs aux réalités culturelles, identitaires et générationnelles des enfants des Premières Nations et Inuit.

## Formation et intervention

### Objectif : Renforcer le filet de sécurité pour les personnes victimes et celles susceptibles de le devenir

- Réaliser plusieurs mesures de formation à l'intention du Réseau des centres d'aide aux victimes d'actes criminels, des procureur(e)s aux poursuites criminelles et pénales, des corps de police et du réseau de la santé et des services sociaux;
- Renforcer les structures régionales et nationales de concertation pour lutter contre l'exploitation sexuelle;
- Reconduire le programme de soutien à la mission globale pour les organismes communautaires ayant une mission de prévention de l'exploitation sexuelle.

## Reconstruction et réhabilitation

### Objectif : Briser le cycle de l'exploitation sexuelle

- Mettre en place des modèles d'hébergement réservé aux personnes victimes d'exploitation sexuelle;
- Maintenir l'équipe spéciale d'intervention en exploitation sexuelle du Réseau des centres d'aide aux victimes d'actes criminels;
- Poursuivre le Programme de déjudiciarisation de l'obtention de services sexuels moyennant rétribution, axé sur le changement de comportement, la conscientisation, l'éducation et la